



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Mission Observatoire des Territoires  
et Prospectives

## COMPTE RENDU

### DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 27 juin 2012

Le Mercredi 27 juin 2012, s'est tenue, dans les locaux de la préfecture, une réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle, sous la présidence de Monsieur Du Cray, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, assisté de Monsieur Leblanc, Directeur Départemental Adjoint de la DDT de la Moselle.

Cette réunion a porté sur l'état d'avancement de la démarche pour les services de l'Etat et les agglomérations du département de la Moselle.

L'ordre du jour était le suivant :

Échéance européenne : Rappel réglementaire et organisationnel

Les Cartes de Bruit réalisées par l'État

Les Cartes de Bruit dans les agglomérations

Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement :

- PPBE État du Réseau ferroviaire RFF
- PPBE État du Réseau routier et autoroutier national
- PPBE du réseau routier départemental

Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz

Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville

### Rappel des textes réglementaire

Monsieur Chantraine, Chargé de mission de l'Observatoire du Bruit à la DDT de la Moselle et Monsieur Loïc Toussaint du CETE de l'Est, rappellent les textes réglementaires pour la réalisation et la publication des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) :

- La Directive européenne 2002/49/CE transposée par l'ordonnance du 12/11/2004
- Le Code de l'environnement : articles L527-1 à 11
- Le Décret 2006-361 du 24 mars 2006
- L'Arrêté du 3 avril 2006 (liste des aéroports)
- L'Arrêté du 4 avril 2006
- La Circulaire du 7 juin 2007 (organisation et financement pour la 1ère échéance)
- La Circulaire du 10 mai 2011 (organisation et financement pour la 2ème échéance)
- L'Instruction du 28 novembre 2011 (application de la directive)

Les infrastructures et les agglomérations concernées sont :

Pour l'échéance de juin 2007 (cartes de bruit) / juillet 2008 (PPBE) :

Les routes dont le trafic est supérieur à 6 millions de véhicules par an (16 400 véhicules/jour)  
 Les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 60 000 trains par an (164 trains/jour)  
 Les agglomérations INSEE de plus de 250 000 habitants.

Pour l'échéance de juin 2012 (cartes de bruit) / juillet 2013 (PPBE) :

Les routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour)  
 Les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 30 000 trains par an (82 trains/jour)  
 (la ligne LGV qui n'était pas concernée pour la 1<sup>ère</sup> échéance, le sera pour celle-ci)  
 Les agglomérations INSEE comprises entre 100 000 et 250 000 habitants.

Les documents réalisés doivent en outre être réexaminés tous les 5 ans.

Les cartes de bruit des grandes infrastructures de transport sont réalisées par le CETE pour les RN, les autoroutes non concédées et les voies ferrées, par les sociétés concessionnaires pour les autoroutes concédées, par des bureaux d'études (sous le pilotage de la DDT) pour le réseau de RD et de voies communales.

Les cartes de bruit des grandes agglomérations sont réalisées par les communes ou les EPCI s'ils disposent de la compétence « bruit ».

Il est précisé que le site Internet de remontée des données des agglomérations pour la commission européenne a changé :

[www.certu.fr/fr/Ville\\_et\\_environnement-n29/Bruit-n138/CBS\\_et\\_PPBE:Remontee\\_des\\_donnees\\_des\\_agglomerations-a2289-s\\_article\\_theme.html](http://www.certu.fr/fr/Ville_et_environnement-n29/Bruit-n138/CBS_et_PPBE:Remontee_des_donnees_des_agglomerations-a2289-s_article_theme.html)

ou :

[www.enquetebruit.fr](http://www.enquetebruit.fr)

(en cas de difficulté de connexion, contactez le CERTU / ESI / ABN tél 04 72 74 59 18)

### **Cartes de bruit des grandes infrastructures**

Monsieur Chantraine liste les arrêtés préfectoraux déjà publiés :

Arrêtés préfectoraux du 30 janvier 2008 pour les autoroutes A30-A31-A320 et les routes nationales

Arrêtés préfectoraux du 8 juin 2009 :

- Réseau ferroviaire de la ligne 89 (Arnaville à Montigny) et de la ligne 180 (Metz à Thionville)
- Réseau concédé à la SANEF sur A4 et tronçons A314 - A315
- Grandes infrastructures communales de Metz et de Montigny les Metz (10 km)

Arrêté préfectoral du 23 septembre 2009 pour le Réseau départemental (67 km)

Les arrêtés et les cartes de bruit sont disponibles sur le site Internet des services de :

[www.moselle.gouv.fr/Thèmes-Territoires-Observatoire\\_et\\_Prospectives-Observatoire\\_du\\_Bruit](http://www.moselle.gouv.fr/Thèmes-Territoires-Observatoire_et_Prospectives-Observatoire_du_Bruit)

Point avancement sur les cartes de bruit grandes infrastructures seconde échéance :

- réseau non concédé : études à arrêter
- réseau concédé : point sera demandé à la SANEF
- réseau RD et VC : études en cours
- réseau ferroviaire : études débutées

### **Cartes de bruit dans l'agglomération INSEE de Metz**

Communauté d'Agglomération de Metz Métropole :

Cartes de bruit publiées sur [www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

Communauté de Communes de Maizières-les-Metz :

Cartes de bruit publiées sur [www.ccmaizieres.com](http://www.ccmaizieres.com)

Communauté de Communes du Sillon Mosellan (Hagondange) :

Cartes de bruit publiées sur [www.sillon-mosellan.fr](http://www.sillon-mosellan.fr)

Communauté de Communes du Val de Moselle (Ancy sur Moselle) :

Cartes de bruit publiées sur [www.val-de-moselle.com](http://www.val-de-moselle.com)

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (Rombas) :

Cartes de bruit publiées sur [www.cc-pays-orne-moselle.fr](http://www.cc-pays-orne-moselle.fr)

Auboué (54) :

Cartes de bruit publiées sur [www.auboue.fr](http://www.auboue.fr)

Briey (54) :

Cartes de bruit publiées sur [www.ville-briey.fr](http://www.ville-briey.fr)

Homécourt (54) :

Cartes de bruit publiées sur le site [www.mairie-homecourt.fr](http://www.mairie-homecourt.fr)

Joeuf (54) :

Cartes de bruit publiées sur le site [www.ville-joeuf.fr](http://www.ville-joeuf.fr)

Moutiers (54) :

Cartes de bruit publiées sur le site [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) (accueil du bruit)

### **Cartes de bruit dans l'agglomération INSEE de Thionville**

Communauté d'Agglomération de Thionville – Portes de France :

Les cartes de bruit sont réalisées. La CA qui ne dispose pas de la compétence « bruit » est en attente de la délibération de la commune de Yutz.

Le représentant de la commune de Yutz indique que le Conseil Municipal n'a pas prévu, pour l'instant, de délibérer. La DDT prendra contact avec le Maire pour s'entretenir sur ce point.

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch :

Cartes de bruit publiées sur le site [www.agglo-valdefensch.fr/](http://www.agglo-valdefensch.fr/)

### **Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

Monsieur Toussaint rappelle que les PPBE sont établis à partir des cartes de dépassement des seuils de bruit et d'études détaillées.

Les objectifs d'un PPBE sont les suivants :

Prévenir les effets du bruit

Réduire les niveaux de bruit lorsque cela est nécessaire

Protéger les « zones calmes »

Le PPBE doit comporter :

Un rapport de présentation comprenant une synthèse des résultats de la cartographie du bruit et la description des infrastructures concernées ;

Les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites (cartes C) ;

Les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit arrêtées au cours des 10 années précédentes et prévues pour les 5 années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures, y compris les mesures pour les zones calmes ;

Les financements et les échéances prévus pour la mise en oeuvre des mesures recensées, s'ils sont disponibles ;

Les motifs ayant conduit au choix des mesures retenues, l'analyse des coûts et les avantages attendus des différentes mesures envisageables ;

Une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en oeuvre des mesures prévues ;

Un résumé non technique du plan, avec en annexe, les accords des autorités ou organismes compétents pour décider et mettre en oeuvre les mesures prévues.

Le projet de PPBE fait l'objet d'une consultation du public. Le PPBE est ensuite finalisé et arrêté par l'autorité compétente en tenant compte des avis émis pendant la consultation.

#### **PPBE du réseau ferroviaire national:**

L'étude du Plan de Prévention a porté sur les sections de voie ferrées suivantes :

- Ligne allant de Arnaville à Montigny les Metz soit 14,2 km
- Ligne allant de la gare de Metz à la gare de Thionville soit 29,1 km

Les secteurs exposés au bruit, à identifier, sont les bâtiments d'habitation, d'enseignement et de santé dont les valeurs limites sont dépassées.

La synthèse des secteurs exposés au bruit est présentée par commune, avec pour chacune, le nombre de personnes concernées, et le nombre d'établissements de santé et d'enseignement.

Monsieur Chantraine détaille les actions réalisées depuis 1998 :

- la protection des riverains installés en bordure des voies nouvelles ainsi que les règles de construction pour les riverains qui s'installent en bordure des voies existantes
- le remplacement de rails courts sur traverses bois par des rails longs soudés sur traverses béton
- le remplacement d'ouvrages d'art métalliques devenus vétustes et les interventions sur le matériel roulant.

Les mesures prévues pour la période 2008-2013 :

- la mise en service de matériel moins bruyant,
- des actions sur les infrastructures existantes : renouvellement des voies,

- la réalisation d'un écran anti-bruit dans le cadre de l'aménagement de la ZAC quartier de l'Amphithéâtre à Metz
- le lancement d'une étude préliminaire pour identifier précisément les bâtiments concernés par les « points noirs du bruit » sur les communes de Metz et Montigny les Metz

Le projet de PPBE du réseau ferroviaire « Etat » a été mis à la disposition du public du 20 février 2012 au 20 avril 2012 pour recueil des observations, à la Préfecture et à la DDT.

5 questions ont été posées :

- Question 1 : à propos des trains de marchandises, du remplacement des traverses en bois et du constat d'un niveau de bruit élevé sur la commune de Montigny les Metz,
- Question 2 : à propos du secteur entre Metz-gare et Montigny les Metz,
- Question 3 : à propos de la multi-exposition au bruit,
- Question 4 : à propos de la zone calme,
- Question 5 : à propos de l'écran antibruit du quartier de l'amphithéâtre.

Les réponses apportées par la DDT en collaboration avec le CETE et RFF :

- Réponse 1 : *En principe, le remplacement des traverses en bois par des traverses en béton réduit le bruit de 3dB(A) en moyenne sur des sections «roulantes» ce qui correspond à une réduction du bruit de moitié du trafic. Une étude préliminaire pour la résorption des PNB va être menée sur les communes de Metz et Montigny les Metz afin d'identifier plus finement les bâtiments Point Noir du Bruit.*
- Réponse 2 : *Les secteurs concernés par la 1ère échéance sont les voies ferrées de plus de 60 000 trains par an ; ce n'est pas le cas du secteur en question. Il ne figure donc pas dans le PPBE fer. Il peut, par contre, être concerné par le PPBE 1ère échéance de l'agglomération de Metz-Métropole où toutes les sources sans seuil de trafic sont cartographiées.*
- Réponse 3 : *Une zone route-état/fer a été identifiée dans le chapitre 3 du PPBE relatif aux principaux résultats du diagnostic. En terme de méthodologie, il n'existe à l'heure actuelle aucun consensus sur un indicateur qui permette de prendre en compte la gêne résultante. Toutefois, les habitations dont les valeurs limites route et fer sont dépassées peuvent être prises en compte et peuvent être traitées dans le cadre du PPBE de l'agglomération.*
- Réponse 4 : *Il faut distinguer les «zones calmes urbaines» des «zones calmes naturelles». Comme précisé dans le PPBE, sur des territoires plus «ordinaires», si une autorité compétente sur une agglomération décide de classer des parties de territoires même suffisamment éloignés des grandes infrastructures du réseau national en «zones de calme», il est possible que la sauvegarde de ces zones conduise à des mesures de préservation à mettre à l'actif d'un gestionnaire d'une infrastructure du réseau national et notamment dans le cas présent de RFF.*
- Réponse 5 : *Cet écran a en effet été financé au titre des équipements publics de la zone d'aménagement concerté du Quartier de l'Amphithéâtre portée par Metz-Métropole. Il a tout de même été mentionné car c'est un ouvrage qui réduit l'impact du bruit ferroviaire sur le voisinage au droit d'une ligne concernée par ce PPBE.*

#### **PPBE du réseau routier national :**

Monsieur Toussaint présente les tableaux de synthèse des secteurs exposés au bruit, avec pour chaque secteur, l'indication du nombre de personnes concernées, et du nombre d'établissements de santé et d'enseignement.

Sont concernées, les autoroutes A4, A30, A31 et A320 ainsi que la RN4 et la RN 52.

17 secteurs ont été recensés pour l'exposition au bruit routier. Un de ces secteurs, situé à Metz-rue Dassenoy, fait l'objet d'une double exposition au bruit (bruit routier avec l'A31 et bruit ferroviaire avec la ligne 180000).

Les actions réalisées depuis 1998 sont les suivantes :

- 11,5 km de protections acoustiques essentiellement réalisés dans les années 90 (écrans, merlons),
- la protection des riverains installés en bordure des voies nouvelles,
- la protection des riverains qui s'installent en bordure des voies existantes,
- la réalisation d'isolement de façades sur des habitations (Hombourg-Haut et Seingbouse).

Les actions envisagées entre 2008 et 2013 :

- travaux d'enrobés et de joints de chaussées (40 km ont été renouvelés entre 2009 et 2011 sur A31, VR52 et A320,
- vitesse autorisée limitée à 110 km/h sur A31 de Fey à Nancy et sur Thionville-Luxembourg,
- réalisation d'études pour permettre d'évaluer les perturbations liées au trafic
- actions d'aménagement et de résorption sur le réseau concédé (Argancy, Hombourg-Haut, Betting les Saint-Avold, Sainte Marie aux Chênes),
- actions d'aménagement et de résorption sur le réseau non concédé (Hambach, Rombas-Marange-Silvange-Pierrevillers, Vitry sur Orne, Uckange, Héming, Rosbruck-Cocheren-Forbach-Spicheren au prochain PDMI).

Le projet de PPBE du réseau routier « Etat » a été mis à la disposition du public du 2 avril 2012 au 1<sup>er</sup> juin 2012 pour recueil des observations, à la Préfecture et à la DDT.

Aucun avis n'a été formulé dans les registres ou par correspondance.

#### **PPBE réseau ferroviaire et réseau routier national - Suites à donner :**

Le document final accompagné d'une note exposant les résultats de la consultation et les suites qui lui auront été données, constituera le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. Le PPBE du réseau ferré et le PPBE du réseau routier national feront l'objet d'un arrêté préfectoral. Ils seront ensuite publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Moselle.

#### **PPBE du réseau routier départemental :**

Monsieur Collard, représentant le Conseil Général, indique que les cartes de bruit de la 1<sup>ère</sup> échéance représentaient 67 km de Routes Départementales. Pour la 2<sup>ème</sup> échéance, le linéaire concerné augmentera fortement (plus de 300 km).

Concernant le PPBE, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Soldata Acoustic de Villeurbanne. Le CETE (LRPC de Strasbourg) a été choisi pour la réalisation des prestations.

La finalisation du PPBE du réseau départemental est prévue pour la fin juin 2013.

## Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz

### □ La Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Concernant le PPBE, l'étude, réalisée par SolData Acoustic, est en cours.

Une 1<sup>ère</sup> version du document est espérée avant la fin 2012.

### □ La communauté de communes de Maizières-les-Metz

Monsieur Grosnickel indique que le PPBE a été établi par SolData Acoustic.

La consultation publique s'est achevée fin avril 2012.

Le PPBE devrait être approuvé très prochainement.

La CC de Maizières-les-Metz ne disposant pas de la compétence bruit, les 3 communes concernées devront délibérer.

### □ La communauté de communes du Sillon Mosellan

Monsieur Fritzsche indique que le bureau d'études Orfea a été désigné pour la réalisation du PPBE.

L'approbation du document est prévue pour fin 2012/début 2013.

### □ La communauté de communes du Val de Moselle

Au sujet du périmètre d'étude du PPBE, Monsieur Paradeis demande s'il faut se limiter aux 5 communes concernées ou élargir à l'ensemble des communes de la CC.

Monsieur Chantraine lui répond d'engager l'étude sur toutes les communes.

La DDT transmettra à la CC du Val de Moselle un modèle de cahier des charges.

La consultation pour le choix du bureau d'études devrait intervenir en septembre 2012. L'approbation du PPBE devrait intervenir en début d'année 2013.

### □ La communauté de communes du Pays Orne Moselle

Monsieur Watrin indique que le bureau d'études CPS Acoustic a été désigné pour la réalisation du PPBE.

L'étude, sur les 13 communes de la CC, est en cours et l'approbation du PPBE est prévue pour la fin de l'année 2012.

### □ Les 5 communes de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Taberkane, représentant la DDT de Meurthe-et-Moselle présente l'avancement dans les 5 communes :

Briey : L'étude pour la réalisation du PPBE est terminée.

Auboué et Joeuf : Les études pour la réalisation des PPBE sont en voie d'achèvement.

Homécourt et Moutiers : Les études pour la réalisation des PPBE sont en cours.

### **Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville**

#### **□ La Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville**

Monsieur Waltner présente la situation pour les 4 procédures d'élaboration de PPBE à intervenir :

- Manom : La consultation pour le choix du bureau d'études devrait intervenir en septembre 2012.
- Terville : La consultation pour le choix du bureau d'études devrait intervenir en juillet 2012.
- Thionville : Le bureau d'études va être choisi fin juin 2012.
- Yutz : La consultation sera lancée dès que la commune aura délibéré pour l'approbation des cartes de bruit.

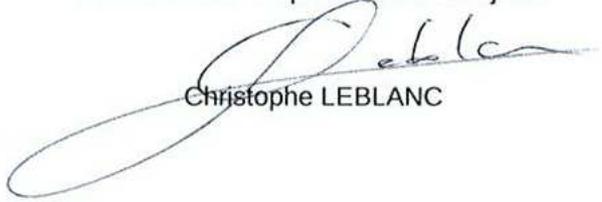
#### **□ La Communauté d'agglomération du Val de Fensch**

Monsieur Chantraine indique que la consultation pour le choix du bureau d'études devrait intervenir prochainement. L'approbation du PPBE est espérée pour mi-2013.

### **Prochaine réunion du Comité de Pilotage**

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit aura lieu mi-2013.

Le Directeur Départemental Adjoint



Christophe LEBLANC

**REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT**  
**Mercredi 27 juin 2012 à 14 heures 30**

Fiche d'emargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
CHANTRAME Jue	DDF 57 - Mission Bruit	03 87 34 34 87	Jue Luc. chantrame@nord-e.fr	
TOURNAUT Car	CETE CRT	07 88 77 75 24	Luc. Tournaud 20100-levallois-les-bains.fr	
LOISELAY Julien	RFF	—	—	
COLLARD Marc	CG 57 DRD/DER	03 87 34 75 73	marc.collard@e957.fr	
TEDESCHI Albin	CG 57 / DRD/DER	03 87 34 75 73	albin.tedeschi@e957.fr	
FLEURY Paulette	DREAL IRDN	03 87 56 12 05	marjolaine.fleury@developpement-durable.e957.fr	
LEHMANN Aurélie	Ville de MONTIGNY-LES-NETZ	03 87 55 74 85	aurélie.lehmann@montigny-les-netz.fr	
LANGENFELD Frédy	Commune CHATEL ST GERMAIN	03 87 60 46 52	frédy.langenfeld@wanadoo.fr	
KUHN Dominique	DESA de Harty	03 87 63 23 38	d.kuhn@mady57.fr	
LÉCHOT Michel	Adjoint aux fonctions Harty	03 87 63 23 38	michel.lechot@mady57.fr	
DILLIER Yves	Prémière de YUTZ	06 25 34 55 72	—	
EHRHARDT Julie	Mairie de Tevillé	03 82 88 82 88	Julia.ehrhardt@teville.fr	
DEBRIN Aurélie	Mairie de Trièves	03 82 52 38 65	debrin.aurelie@teville.fr	
DINHOF Robert	DST. VAINIE de TEVILLÉ	03 82 88 82 88	robert.dinhof@teville.fr	
ROBLAUD SIMON	Mairie de VAUX	03 87 60 85 56	simon.roblaud@teville.fr	

**REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT**  
**Mercredi 27 juin 2012 à 14 heures 30**

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
BUVENEUX Christa	Adjoint Délégué Chargé de Mission CAEF	06 73 33 73 77	c.querhard@lepost.net	
WATINER Yvon		03 82 52 45 44	yvon.watiner@apfd-thionville.fr	
FRITSCHE Fabrice	Chargé de Mission CCA	03.87.72.39.70	ccsm@wanadoo.fr	
CONVERT Elise	chargées des PDU STITU	03-82-58-32-06	dise-convent@snrta.fr	
ZARPEYI Raymond	Adjoint Pairie Auboué	03 82 22 40 00		
KIENY Christian	Maire de Jorquemesnil	0387989344	KIENY.CHRISTIAN@orange.fr	
PARADEIS Pierre	1 <sup>er</sup> Vice-Président CCVP	06 82 42 90 56	paradeis.association@orange.fr	
MATHIEU ANRÉA	Agent de développement CCVF	03-87-33-24-48	audrea.mathieu@ccvm.fr	
BALANDRAS Denise	Hdjointe maire Lengueille-Bréhat	06 46 06 20 97	denise.balandras@wanadoo.fr	
LEBLAN Brigitte	Conseillère municipale Mektz	06 45 27 57 46	brigitte.leblan@wanadoo.fr	
GROSNIQUEL Fabrice	DGSCNaires	06 38 43 03 91	directeur@ccnaires.fr	
SIBARA René	Pairie de FEVES	06 76 44 25 01	maire.feves@wanadoo.fr	
KARRER J. Pierre	Ad. au Pairie de Naires	03 87 80 46 5	jp.karrer@wanadoo.fr	
WILLIET Jean-Luc	Resp. Soc Urb. Naires	03 87 80 25 10	williet@wanadoo.fr	
WATRIN Roger	Vice Président C.C.R.O.M.			
CUYVENT Aurore	Chargé de Mission C.C.Por	03-87-58-58-74	a.cuyvent@ccpor.fr	

